

Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles,

S/c de mesdames et messieurs les IEN.

Votre école va faire l'objet d'une campagne de tests salivaires auprès des élèves volontaires et des personnels volontaires (enseignants, AESH, ATSEM...) principalement dans la semaine du 1er mars. Un laboratoire d'analyse va prendre votre attache dans ce cadre pour convenir du jour d'intervention.

Vous trouverez également ci-joint une note qui vous aidera à communiquer avec les parents d'élèves.

A cette fin, le formulaire de renseignement et de consentement ci-joint est à faire remplir par les responsables légaux des élèves volontaires pour ce test. Tous les champs mentionnés sont à faire renseigner.

Ces documents dûment renseignés seront à synthétiser dans un tableau Excel récapitulatif par classe (il est possible d'extraire les listes d'élèves avec coordonnées des représentants légaux à partir d'ONDE avec un import EXCEL puis supprimer les élèves pour lesquels il n'a pas l'autorisation parentale) qui devra être adressé 48h avant le début des tests aux adresses suivantes : (...)

Ainsi, si les tests sont prévus **jeudi** matin, le tableau Excel est à envoyer le **mardi** soir au plus tard.

Ces renseignements permettront au laboratoire de créer les dossiers pour la CPAM (paiement du laboratoire et identification d'éventuels cas positifs) et de préparer les flacons, par classe avec des étiquettes au nom des volontaires. Ainsi, la collecte sera plus rapide.

La campagne sera accompagnée par un personnel de laboratoire qui expliquera le prélèvement en pratique à tous les référents classe de l'école. Le personnel de laboratoire pourra rester 1h à 1h30 maximum à l'école. Ce personnel ne devra pas être laissé seul avec les élèves. Autant que possible, une infirmière scolaire sera en appui de cette campagne.

Le prélèvement consiste à recueillir uniquement de la salive (pas d'expectoration profond) de l'ordre d'1 ml dans un petit récipient dont le fond doit être recouvert de salive. Ces prélèvements sont à faire par les personnels de l'école qui seront dotés d'équipements de protection individuel (EPI) par la DSDEN.

Les prélèvements doivent se réaliser avant 11h30. Ils seront collectés par un personnel du laboratoire dans l'après-midi.

Les prélèvements ne devront pas être effectués dans la demi heure qui suit une prise alimentaire et après avoir fumé.

Les résultats des tests seront communiqués aux responsables légaux et aux adultes prélevés par le laboratoire. Les responsables légaux devront informer le directeur/la directrice de l'école en cas de positivité.

Madame Patricia Lacroix, infirmière conseillère technique de l'IA-DASEN, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire à l'adresse suivante : (...)

Je vous remercie de votre compréhension et de votre participation à la mise en place de cette action de veille sanitaire.

Très cordialement,

(le Secrétaire Général – DSDEN de l'Ain)